$S_{/2001/908}$ **Nations Unies** 



## Conseil de sécurité

Distr. générale 26 septembre 2001 Français Original: anglais

Lettre datée du 25 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique au nom de la troïka d'États observateurs du Protocole de Lusaka, le 20 septembre 2001 au Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) John D. Negroponte

Annexe à la lettre datée du 25 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Déclaration faite par l'Ambassadeur Cameron Hume, au nom de la troïka d'États observateurs du Protocole de Lusaka, le 20 septembre 2001 au Conseil de sécurité

Monsieur le Président,

J'ai aujourd'hui l'honneur de parler au nom de la troïka d'États observateurs du Protocole de Lusaka – la Fédération de Russie, le Portugal et les États-Unis d'Amérique.

Nous sommes reconnaissants à la présidence française d'avoir convoqué cette réunion importante, et nous sommes heureux de saluer le Ministre de l'intérieur, au Conseil de sécurité. Nous pensons que la déclaration présidentielle que nous devons adopter à l'issue de cette séance constitue une expression de solidarité internationale avec le Gouvernement et le peuple angolais.

Comme nous l'avons fait à la suite de l'attaque du 6 mai contre Caxito et du 10 août contre un train de passagers à Cuanza Norte, nous exprimons nos condo-léances au Gouvernement et au peuple angolais dans la foulée de ces assauts commis contre des civils ainsi que d'autres du même ordre, perpétrés par l'UNITA. Ces forfaits ont un certain nombre de caractéristiques communes :

- Ils ont des objectifs civils et semblent chercher à traumatiser davantage encore le peuple angolais;
- Les forces de l'UNITA ont ouvert le feu sans discrimination sur des foules de civils cherchant à s'échapper;
- Toutes ces attaques semblent avoir été planifiées comme des manifestations de la capacité maintenue par l'UNITA de perturber la vie économique, politique et sociale du pays.

Monsieur le Président, en tant que membres du Conseil de sécurité, nous nous trouvons devant le même défi que le Gouvernement élu de l'Angola ou tous les Angolais de bonne volonté : comment mettre un terme aux souffrances du peuple angolais?

La politique de la troïka reste d'appuyer énergiquement le Protocole de Lusaka comme la base de la paix en Angola. Le Protocole de Lusaka offre un plan simple : l'Angola doit être un, libre et indépendant, avec un gouvernement démocratiquement élu et une seule armée présente sur son territoire.

Pour reprendre les termes du Protocole, l'UNITA doit remplacer sa politique actuelle qui consiste à chercher à conquérir le pouvoir par les armes pour s'engager dans la voie de la démocratie. L'UNITA doit s'insérer dans la vie politique du pays en tant que parti politique désarmé, un parti qui soit à même d'exprimer les aspirations de ses nombreux sympathisants. Pour ce faire, elle doit renoncer aux armes,

2 0155221f.doc

démilitariser son aile armée et permettre au Gouvernement élu de l'Angola d'établir son administration dans l'ensemble du pays.

Le Gouvernement angolais doit prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que l'UNITA puisse réintégrer pleinement la société angolaise. L'UNITA pourra saisir ces occasions ou ne pas les saisir, mais il faut que les occasions lui soient offertes si l'on veut qu'il y ait la paix en Angola.

Monsieur le Président, nous éprouvons tous un sentiment d'échec de ce que la paix ne soit pas encore instaurée en Angola. Le Conseil de sécurité a autorisé quatre grandes opérations de maintien de la paix entre 1989 et 1999. Outre un coût financier énorme, l'Organisation a perdu l'un de ses plus remarquables diplomates en la personne de Me Alioune Blondin Beye, ainsi qu'un certain nombre de ses collègues dans la recherche de la paix.

La troïka s'est toujours prononcée pour le dialogue. Même à cette heure tardive, même après les morts de civils innombrables et toutes les promesses qui n'ont pas été tenues, l'UNITA peut reprendre le processus de paix en acceptant les obligations qui lui sont imposées et auxquelles elle a souscrit volontairement par le Protocole de Lusaka.

Le Gouvernement angolais a lancé un appel à l'UNITA pour qu'elle reprenne le dialogue sur la reprise de la mise en oeuvre du reste du Protocole de Lusaka. Nous appelons l'UNITA à y répondre favorablement.

Monsieur le Président, le Conseil de sécurité a adopté trois groupes de mesures visant à promouvoir le respect par l'UNITA de ses obligations au titre du Protocole de Lusaka et a appuyé les sanctions prises avec une unanimité et une détermination sans précédent. Grâce à l'action des Ambassadeurs Fowler, Heinbecker et Ryan, ces sanctions contribuent positivement à la paix en Angola.

Les sanctions seront toujours une action inachevée et nous nous engageons à appuyer le Ministre dans la tâche permanente de mise en oeuvre par la communauté internationale. Les sanctions ont été imposées à la lumière du fait que l'UNITA n'avait pas respecté les obligations que lui imposait le Protocole. Elles seront levées une fois que l'UNITA aura pris les mesures correctives voulues.

Monsieur le Président, le Conseil de sécurité soutient d'autre part que le conflit angolais ne pourra pas être résolu par des moyens militaires. La troïka a toujours appuyé cette position et a constamment conseillé aux autorités angolaises la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et des droits civils, le renforcement des institutions de démocratie constitutionnelle et les réformes économiques, comme essentielles à la paix et à la prospérité.

Le Gouvernement angolais a exprimé son intention d'amener le pays à de nouvelles élections. Nous ne pouvons prédire la date de ces élections, mais nous sommes tous convaincus que tous les mandats de gouvernement doivent être revus périodiquement par le biais d'élections libres et équitables.

À cet égard, l'Angola est semblable à nos trois pays.

Il reste encore beaucoup à faire pour acheminer l'Angola vers les prochaines élections. Le cadre judiciaire du processus, y compris une constitution nouvelle, doit être mis en place. Les électeurs doivent être inscrits et munis de documents

0155221f.doc 3

d'identité, un climat de liberté instauré et une expression politique dynamique dans l'ensemble du pays rendue possible.

Monsieur le Président, en réalité, bien des problèmes en Angola peuvent être ramenés à une question toute simple : « Qu'advient-il de la faction militaire de l'UNITA? »

Notre position est que si ceux qui, à l'intérieur de l'UNITA, entretiennent des forces militaires peuvent et devraient avoir un rôle dans la vie politique du pays, on ne saurait leur donner un droit de veto sur l'avenir démocratique de l'Angola.

Nous rejetons l'idée selon laquelle le fait que l'UNITA soit disposée à infliger des souffrances au peuple angolais lui confère une position de choix dans le système politique. Le faire serait justifier la politique de l'UNITA de prendre les civils pour cibles.

Cela diminuerait l'action des autres partis politiques angolais qui progressent dans l'exécution de leurs programmes par le biais de moyens constitutionnels. Cela amoindrirait également la voix de plus en plus forte de la société civile en Angola, qui a adopté une position de non-violence.

Enfin, cela minerait la contribution au Gouvernement et à l'Assemblée nationale des membres de l'UNITA qui ont à coeur les idéaux des fondateurs de leur partimais ont rejeté la voie choisie par ses dirigeants actuels.

Monsieur le Président, il reste encore un autre point que nous ne sommes pas censés aborder au Conseil. La Constitution angolaise n'impose pas de limite au nombre de mandats d'un président; néanmoins, le Président Dos Santos a annoncé qu'il n'allait pas briguer un nouveau mandat. Nous considérons qu'il s'agit là d'une question interne relevant d'un État souverain et de la politique d'un parti donné. Nous tenons cependant à parler de cette annonce, car la situation de l'Angola est extraordinaire.

Le Président Dos Santos a ainsi rappelé de façon éloquente au reste de la classe politique angolaise que l'une des caractéristiques essentielles des démocraties dans le monde est leur capacité de se soutenir par une direction pacifique et une transition d'une génération à une autre.

Monsieur le Président, nous avons soulevé nombre de questions complexes mais il ne faut jamais perdre de vue que notre appel à l'action repose sur une vérité simple mais profonde : le peuple angolais souffre. Alors que nous appelons à aider ceux qui en ont besoin, nous ne saurons séparer cet appel d'un appel à l'UNITA pour qu'elle cesse de poursuivre la guerre contre le peuple angolais.

L'acheminement d'une aide au peuple qui souffre dans les zones de conflit est d'une importance capitale et ne doit pas se heurter à des obstacles. Il demeure toute-fois essentiel de convaincre l'UNITA de renoncer à ses tactiques, qui ont provoqué tant de misères, et d'adopter une stratégie qui permettra à l'Angola d'exploiter toutes ses capacités.

La paix en Angola reste une tâche urgente pour le Conseil. Les instruments dont nous disposons sont le Protocole de Lusaka, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les trois ensembles de sanctions contre l'UNITA. Ces instruments peuvent être mis au service de la cause de la paix, mais il faudra un effort concerté de la part de chaque État Membre pour qu'il en soit ainsi.

4 0155221f.doc

Nous n'en sommes pas encore au point où tous les États Membres de l'ONU sont d'accord sur le plan qu'il faut suivre pour la paix, mais nous nous en rapprochons chaque jour.

0155221f.doc 5